

COMMUNE DE PORTES-EN-VALDAINE (Drôme)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 novembre 2020

Nombre des membres :

- afférents au Conseil Municipal :	11
- en exercice :	11
- qui ont pris part à la séance :	11
- votants	11

Date de convocation : 30/10/2020

Date d'affichage : 30/10/2020

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, pour raison sanitaire à huis clos, voté à l'unanimité en début de séance, sous la présidence de son Maire, Monsieur Jean-Bernard CHARPENEL, dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, le quatre novembre deux mil vingt à 18 h 30.

Présents : Mmes ARSAC Pascale – ASTIER Marielle – PERRIN Marie-Josèphe – RENARD Brigitte
 Mrs ALINS Franck - BRACHET Florian – CHARPENEL Aurélien – COEUILLET Christophe – DI BENEDETTO Vincent – VERNERET Jacques

Secrétaire de séance : Mme RENARD Brigitte

OBJET : TARIFS 2021 REDEVANCES EAU POTABLE (au 01/01/2021)

Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 05 décembre 2019 qui fixait les tarifs des redevances eau à compter du 1^{er} janvier 2020. Le Conseil Municipal avait décidé de facturer le coût du m3 d'eau à 1,09 €.

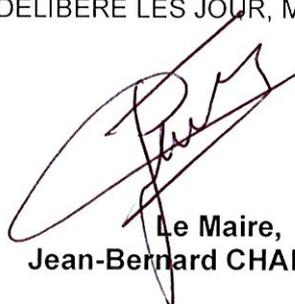
La redevance pour pollution domestique reversée à l'Agence de l'Eau est identique à 2020.

Le Maire rappelle que l'eau potable est l'une des principales richesses environnementales de la commune et que suite aux changements récents de compteurs d'eau et aux divers travaux d'entretiens réalisés, il n'est pas prudent de diminuer le prix de cette ressource communale.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des votants, **DECIDE pour 2021 DE NE PAS AUGMENTER** les tarifs énumérés lors de la délibération du 05 décembre 2019 :

	Tarifs 2020	Tarifs 2021
REDEVANCES EAU		
Terme fixe annuel EAU	65,00 €	65,00 €
Terme fixe annuel compteur eau potable 5 m3	105,00 €	105,00 €
Terme fixe annuel EAU par logement supplémentaire	55,00 €	55,00 €
M3 EAU	1,09 €	1,09 €
	arrondi de 1,0883	arrondi de 1,0883
- M3 eau (pour la commune)	0,71 €	0,71 €
- Redevance préservation ressources (reversée à l'AE)	0,0683 €	0,0683 €
- Redevance pour pollution domestique (reversée à l'AE)	0,31 €	0,31 €

Et ont les membres présents signé au registre
 AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.


 Le Maire,
 Jean-Bernard CHARPENEL

